

Le Gouvernement de Portugal:

M. Thomaz Ribiero de MELLO, Ministre plénipotentiaire; Chef de la Section Economique au Ministère des Affaires Etrangères portugais.

M. le capitaine de corvette Carlos Theodoro da COSTA, Constructeur naval.

Le Gouvernement de Suède:

M. le Baron Erik Kule PALMSTIERN, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire à Londres.

M. Per Axel LINDBLAD, Chef de Section à l'Administration Centrale du Commerce.

M. le Capitaine Erik Axel Fredrik EGGERT, Expert pour les Affaires Maritimes de l'Administration Royale du Travail et de la Prévoyance Sociale.

Le Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétistes Socialistes:

M. Dimitri BOGOMOLOFF, Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Républiques Soviétistes Socialistes à Londres.

Qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes:

CHAPITRE I.—PRÉLIMINAIRES

ARTICLE 1

Obligation Générale de la Convention

AFIN que les lignes de charge prescrites par la présente Convention soient observées les Gouvernements contractants s'engagent à appliquer les dispositions de cette Convention, à édicter tous règlements et à prendre toutes autres mesures propres à lui faire produire son plein et entier effet.

Les dispositions de la présente Convention sont complétées par un Règlement contenu dans des annexes qui ont la même valeur et entre en vigueur en même temps que la présente Convention. Toute référence à la présente Convention implique référence simultanée au Règlement y annexé.

ARTICLE 2

Champ d'Application de la Convention

1. Les dispositions de la présente Convention s'appliquent à tous les navires qui effectuent des voyages internationaux et qui appartiennent à un pays dont le Gouvernement est un Gouvernement contractant ou à des territoires auxquels la Convention s'applique en vertu des dispositions de l'Article 21, à l'exception: